

L'hon. M. HARRIS: Il me semble fondamental et évident.

M. MACDONNELL (*Greenwood*): J'espère que nous entendrons un jour la suite.

(Le crédit est adopté.)

M. HAHN: Vous voulez dire que la Banque du Canada ne joue pas un rôle décisif?

M. MACDONNELL (*Greenwood*): Il me semble que la Banque du Canada détermine dans une grande mesure le niveau du dollar. Comme M. Towers nous l'a dit, la Banque est un instrument du ministère des Finances. M. Towers l'a indiqué bien clairement en disant que, s'il différait d'avis avec le ministère des Finances, il n'avait plus qu'à démissionner. Cette remarque m'a quelque peu étonné, mais c'est bien ce qu'il a dit. Le ministère des Finances prend les décisions, et tout est dit.

Le PRÉSIDENT: J'aurais bien demandé aux députés de parler plus fort afin d'être sûr que leurs remarques soient consignées au compte rendu, mais les dernières déclarations ne portaient pas sur le crédit à l'étude, de sorte qu'en invitant M. Macdonnell à parler plus fort je ne ferais que lui demander d'enfreindre davantage le règlement.

Adoptons-nous ce crédit? A moins qu'il n'y ait des questions sur les crédits statutaires précédents, nous abordons le poste 124.

M. REGIER: Peut-on nous expliquer les raisons de cette importante diminution de 15 millions dans ce que l'État verse au fonds de pension? L'an dernier c'était 39 millions et cette année ce n'est que 26 millions.

Le PRÉSIDENT: La question a trait à la diminution du montant statutaire qui était de \$39,099,000 et qui n'est plus que de 26 millions.

L'hon. M. HARRIS: La raison, c'est que le montant de l'an dernier, soit 39 millions, était d'ordre extraordinaire. Le montant normal est de 26 millions. Nous avons ajouté aux comptes de l'an dernier un grand nombre de personnes auxquelles nous devions faire des paiements.

M. MACDONNELL (*Greenwood*): Le montant ne s'est-il pas élevé jusqu'à 75 millions ces années dernières?

L'hon. M. HARRIS: Non. Ce montant représente la somme que nous avons versée pour combler le déficit. C'est en réalité le coût annuel.

M. REGIER: Cela ne se répétera-t-il pas cette année, puisque nous devons faire bénéficier de la pension un grand nombre d'employés supplémentaires durant la session?

L'hon. M. HARRIS: Non, je ne crois pas. Vraiment, je ne crois pas. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire de paiements supplémentaires.

M. REGIER: Le Ministre voudrait-il nous dire si, à l'heure actuelle, il croit que l'état du fonds est satisfaisant?

L'hon. M. HARRIS: Je crois que le Ministre ne fera aucune déclaration à ce sujet.

M. REGIER: Je remarque que, lorsque votre budget est élevé et que vous avez un excédent d'importance, vous versez un montant notable, tandis que lorsque vous n'avez pas d'excédent vous ne le faites pas. Pourquoi en est-il ainsi? S'agit-il d'un principe de haute finance?

L'hon. M. HARRIS: Non, nous nous efforçons simplement de faire de notre mieux.

M. REGIER: Au sujet de ce fonds de pension, quel est actuellement la proportion des retraites sur laquelle vous fondez vos calculs?